

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 27 juin 2019

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusés (Mmes Thérèse Betchov Heidrich, Nitya Duella, Florence Golaz, Béatrice Saxer Brown, Rosanna Vaccaro, MM. Cédric Amaudruz, Daniel Calabrese, Yves Froidevaux, Timothée Haesslein, David Mayer, Victor Mendes Boavista, Patrick Vallat).

1 arrivera plus tard (M. Sébastien Bertherin).

1 absent (M. Charanjit Dhanjal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Par courrier du 24 mai 2019, le Bureau a été informé de la démission de Mme Alexandra Rao, avec effet immédiat, et donne lecture de dit courrier. Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti PLR est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage d'une liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Un nouveau membre sera dès lors assermenté ce soir.

- Dans les délais, le Bureau a reçu deux postulats :
 - Postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».
La présidente demande à son auteure si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.
 - Postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « Etat des lieux de la caisse pension de la ville de Gland ».
La présidente demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
- M. Patrick Messmer : propose que, en raison du programme particulièrement chargé de ce soir, y compris les élections à la fin de l'ordre du jour, ainsi que des conditions un peu difficiles que les Conseiller(ère)s vivent ce soir, la réponse à son interpellation figurant au point n° 18 de l'ordre du jour soit reportée à la prochaine séance du Conseil communal.
- La présidente déclare que ce point sera dès lors retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du Conseil communal du 29 août 2019. Personne ne s'y oppose.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mai 2019.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2018.
7. Comptes de l'exercice 2018.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 55** relatif à la demande de crédit complémentaire d'investissement pour l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive.
9. **Préavis municipal n° 56** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons.
10. **Préavis municipal n° 57** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires.
11. **Préavis municipal n° 58** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul.

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 59** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019.
13. **Préavis municipal n° 60** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes.
14. **Préavis municipal n° 61** relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision.

Autres objets

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland ».
16. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité » et nomination d'une Commission.
17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rupert Schildböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland ».
18. Postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ».
19. Postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « Etat des lieux de la caisse pension de la ville de Gland ».

Divers

20. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2019-2020 :
 - Élection du(de la) président(e),
 - Élection du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e),
 - Élection du(de la) 2^{ème} vice-président(e),
 - Élection de deux scrutateur(trice)s,
 - Élection de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s.
21. Nomination de la Commission de gestion.
22. Nomination d'un(e) membre de la Commission du plan de zones.

23. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)

La présidente rappelle que Mme Alexandra Rao a présenté sa démission par courrier du 24 mai 2019.

Le Bureau a été informé que Mme Alexandra Rao serait remplacée par Mme Noémie Villois. M. Michel Girardet, au nom du parti politique PLR, présente cette dernière :

« Noémie Villois à 25 ans et vit depuis toujours à Gland. Elle y a fait toute sa scolarité obligatoire avant d'aller étudier au gymnase de Nyon. Après un Bachelor en droit achevé à l'Université de Lausanne, dont une année de mobilité à l'Université de Zurich, Noémie est actuellement sur le point de terminer son Master. Une fois ses études achevées, elle entamera cet automne sa carrière professionnelle auprès d'une grande banque de la place helvétique.

Concernant son parcours politique, c'est en avril 2016 que Noémie décide de se lancer au PLR et devient membre du comité de la section glandoise. En 2017, elle rejoint les jeunes PLR avec lesquels elle s'engage activement pour l'initiative « Une baisse d'impôt pour la classe moyenne », avant d'intégrer le comité qu'elle quittera en décembre 2018. Finalement, elle est récemment entrée au comité PLR de l'arrondissement de La Côte et est devenue candidate au Conseil national sur la liste des Jeunes Libéraux-Radicaux. C'est toutefois le désir de s'investir pour sa région, et plus particulièrement pour sa Commune, qui est à l'origine de son engagement politique et motive aujourd'hui son entrée au Conseil communal.

Noémie aime bien occuper son temps libre par du sport, notamment de la natation, ainsi que de la danse classique qu'elle pratique depuis plus de 15 ans. Lorsque l'occasion se présente, elle part volontiers en voyage et apprécie également de passer des moments avec ses proches.

Je vous remercie de lui réserver un bon accueil. ».

La présidente invite Mme Noémie Villois à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

La présidente la remercie, la félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 mai 2019

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 mars 2019.

4. Communications du Bureau

- Le 19 mai 2019 était jour de votation populaire. Deux objets fédéraux étaient soumis au scrutin populaire et la présidente donne les résultats pour la commune, soit :
 - 2'850 votants sur 6'723 électeurs inscrits, soit une participation de 42,39 %.
 - Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) : objet accepté par 2'276 oui contre 510 non.
 - Mise en œuvre d'une modification de directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) : objet accepté par 2'042 oui contre 770 non.
- Le 20 mai 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 11 juin passé a eu lieu la traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland à la présidente du Conseil communal. Malgré la météo plus que maussade, ce fut une belle soirée avec de bons vins et une assemblée nombreuse et sympathique qui a fait chaud au cœur à la présidente. Sa direction de la Fanfare ne restera certainement pas dans les annales. Elle remercie les participants pour ce bon moment.
- Par courrier du 26 juin 2019, le Bureau a été informé de la démission de Mme Caroline Félix en tant que membre du Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC). La nomination d'un membre la remplaçant au sein de ce Conseil intercommunal aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal du 29 août 2019.
- La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 1^{er} juillet 2019, à 19h00.
- La traditionnelle soirée dans Anciens présidents du Conseil communal se tiendra le 25 septembre prochain.
- La présidente rappelle que le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 28 septembre 2019 et remercie les Conseiller(ère)s intéressé(e)s à participer à cet événement de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire dans les meilleurs délais.
- Le 20 octobre 2019 auront lieu les élections fédérales, soit l'élection des 19 membres vaudois du Conseil national et des 2 membres vaudois du Conseil des États. Les personnes intéressées à participer au dépouillement sont priées de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire dans les meilleurs délais.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Depuis le 24 juin dernier, le Canton a lancé le plan canicule, lequel est décliné à deux niveaux au sein de la Commune, soit d'une part au niveau externe, c'est-à-dire envers les habitants, en collaboration avec les institutions qui suivent les personnes âgées, spécialement celles âgées de plus de 75 ans, et d'autre part au niveau interne. Cela signifie que la Municipalité essaie de trouver des mesures pour que les collaborateur(trice)s puissent travailler le mieux possible, cela sans donner des congés de chaleur mais en aménageant par exemple le temps de travail de façon à ce qu'il(elle)s puissent venir travailler plus tôt, repartir plus tôt et pouvoir ainsi effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.
- Personnel communal :
 - Arrivées :
 - dès le 1^{er} juin 2019 : M. Davide Torriano, fontainier, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
 - dès le 1^{er} juillet 2019 : M. Sylvain Orlandi, collaborateur voirie, au SIE.

Départs :

- au 30 juin 2019 : M. Laurent Conus, auxiliaire assistant de sécurité publique, au Service de la population (ci-après : SPOP);
 - au 31 juillet 2019 : Mme Marine Venturi, bibliothécaire jeunesse et services;
 - au 31 juillet 2019 : Mme Marianne Bailly, employée administrative, au SPOP.
- La Région de Nyon a tenu son dernier Conseil intercommunal le 20 juin dernier, à Gland. Les points suivants ont été décidés :
 - Le préavis n° 45/2019 relatif aux comptes 2018, présentant un excédent de produits de CHF 5'860.89 contre un budget qui affichait une projection d'excédent de charges de CHF 34'646.12, a été accepté.
 - Le préavis n° 46/2019 relatif à une participation de CHF 67'000.- du Fonds Transports publics (TP) au renforcement de l'offre TP nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021, a été accepté. Il s'agit des courses circulant de nuit pour permettre aussi aux personnes aimant bien faire la fête de pouvoir rentrer dans le district en bonne sécurité.
 - Le préavis n° 47/2019 relatif aux mesures de promotion pour la mobilité, pour CHF 330'000.-, a été accepté. Il s'agit d'une mesure qui est revotée quasiment chaque année pour, en partenariat avec les transporteurs, pouvoir assurer des promotions sur les transports publics, avec parfois des cartes de fidélité et divers éléments qui proviennent effectivement de ce fonds.
 - La réponse du Codir à l'interpellation de M. Alain Barraud intitulée « La mobilité immobile » a été rendue. Le précité est Syndic de Chavannes-de-Bogis et, de ce fait, se trouve très proche de la nouvelle usine dédiée aux boissons, qui est un projet qui bouge à Divonne et qui pourrait générer une trop grande circulation au niveau de Terre-Sainte.
 - L'Assemblée générale de l'Union des communes vaudoises (UCV), qui regroupe 277 communes, a eu lieu le 15 juin passé à Cossonay. Entre 500 et 600 personnes ont participé à cette Assemblée générale, dont le Conseil d'Etat *in corpore*, les corps constitués, les députés, les Chefs de services et les représentants des services cantonaux, avec du beau monde et des personnes qui sont directement impliquées dans la gestion de l'Etat, et c'est souvent une bonne vitrine pour pouvoir s'exprimer. Il y a toujours une possibilité de pouvoir prendre la parole dans le point « Divers » et il en a profité cette année, au nom de la commune de Gland, pour rappeler la situation paradoxale qui existe au niveau des communes. En effet, malgré les fusions qui permettent aux communes de passer de 300 à 600 habitants, les périmètres des communes du Canton restent extrêmement modestes et surtout sont encrés dans une histoire qui dépasse souvent les 500 ans. Ce qui était adapté il y a 500 ans vraisemblablement à la gestion de proximité ne l'est plus du tout aujourd'hui. En effet, et les Conseiller(ère)s le savent très bien, le périmètre des communes est très vite dépassé pour pouvoir travailler sur ces politiques, qui sont générées soit par la Confédération, par le Canton ou les communes elles-mêmes. Le paradoxe vient aussi du fait que les intercommunalités, c'est-à-dire les associations intercommunales qui sont l'outil de référence pour pouvoir gérer ces politiques-là, vivent aujourd'hui une méfiance et une défiance finalement qui deviennent de plus en plus fortes, on a vu ce qui s'est passé avec la Région de Nyon. Dans l'ensemble du Canton il y a ces effets de méfiance, que l'on rencontre dans toute sorte de politiques diverses. C'est un peu la représentation d'un repli sur soi au niveau des autorités communales, mais dans tous les cas cela ne résout absolument rien dans l'implication et la mise en œuvre de ces politiques qui nécessitent une vision plus large. L'objectif était donc de pouvoir demander d'une part à l'UCV et d'autre part au Conseil d'Etat de se pencher sur cette problématique. S'il a parlé de cela cette année, c'est simplement parce qu'il y a, dans le Canton, toute une série d'associations qui vivent assez mal cette situation. D'autre part, dans son rapport pour 2018, l'UCV n'avait absolument rien mentionné sur cette problématique, qui pourtant fait rage.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Walk Bike Brunch : cette nouvelle manifestation, proposée par le Service Sport & Santé, a eu lieu dimanche 23 juin dernier, se veut conviviale, familiale et aussi sensibilisante à la pratique du sport et à la consommation d'une nourriture saine. Ce premier résultat est très engageant puisque ce sont 180 personnes, adultes et enfants, qui ont marché ou pédalé sur les 4 parcours proposés. Le brunch à la salle communale et les diverses activités en plein air ont été très appréciés.
- Cinéma Open Air : la 8^{ème} édition du Cinéma Open Air aura lieu du 9 au 13 juillet 2019 à Grand-Champ. Chaque soir, dès 19h00, un concert et des occasions de se restaurer seront proposés, suivis de la projection d'un film, sur billetterie. Le programme est le suivant :
 - mardi 9 juillet : « Aladdin »,
 - mercredi 10 juillet : « Green Book », en version originale sous-titrée en français,
 - jeudi 11 juillet : « Yesterday »,
 - vendredi 12 juillet : « Pokemon-Détective Pikachu », suivi dès 22h00 d'une Silent Party,
 - samedi 13 juillet : « Toy Story 4 ».
- L'été à la Falaise : pour sa 2^{ème} édition, cette manifestation proposera des activités culturelles et sportives à la plage de Gland. La population aura le choix entre du yoga, du pilates, de l'urban training, des rendez-vous littéraires, des permanences culturelles, du stretching et des ateliers de dessin, mais également des rendez-vous pour les jeunes.
- Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) : le dernier Conseil intercommunal de l'ARAS a eu lieu le 6 juin à la Salle communale de Gland. Les comptes 2018 ont été acceptés. Le Conseil a donné décharge à la Commission de gestion et au Codir pour 2018.
 - Le compte n° 710 « Frais de fonctionnement du CSR » a présenté un excédent de recettes de CHF 74'999.-.
 - Le compte n° 711 « Autorités et Administration de l'ARAS » versera CHF 0.55 par habitant aux communes.
 - Le compte n° 712 « Subventions » versera CHF 0.25 par habitant aux communes.
 - Le compte n° 720 « Agence d'assurances sociales » versera CHF 2.65 par habitant aux communes.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- Deux boucllements de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 31/2017 relatif à une demande de crédit pour la création d'un cheminement historique « Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à La Lignère »	
Crédit d'investissement accordé	CHF 90'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 130'342.97
Total des subventions reçues	CHF 58'865.45
Investissement net	CHF 71'477.52, soit 79,4 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 18'522.48
Amortissement cumulé	CHF 10'891.27
Solde à amortir	CHF 60'586.25

Préavis municipal n° 53/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression dans le secteur Grand-Rue - Jura

Crédit d'investissement accordé	CHF 215'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 192'715.10
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 192'715.10, soit 89,6 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 22'284.90
Amortissement cumulé	CHF 65'704.80
Solde à amortir	CHF 127'010.30

- Le 28 mai 2019, un emprunt a été renouvelé à hauteur de CHF 8 Mios auprès de Swissquote à Gland, au taux toujours attractif de - 0,34 %. Au vu des taux d'intérêts négatifs, la Municipalité a moins besoin de veiller sur le compte courant, sauf s'agissant du dépassement de CHF 12 Mios dans la mesure où à partir de ce montant sur le compte courant il y a des intérêts négatifs qui reviendraient juste après.
- Sur les CHF 50 Mios distribués pour la RIE III par le Canton, la commune de Gland a bien reçu la part qui lui revenait à hauteur de CHF 442'762.45.
- Concernant CarPostal, la commune de Gland était censée recevoir la somme de CHF 832'593.10. Il se trouve que ce montant couvrait la période de 2016 à 2018. L'Etat avait signé un solde de tout compte alors que la Municipalité n'avait pas les comptes et que, pour 2018, les comptes n'étaient même pas encore rendus. Cela s'explique par le fait que CarPostal ne peut rien produire du tout pour cette période et a finalement conclu, avec l'ensemble des cantons, le fait que le bénéfice complet de ces années-là serait redistribué entièrement aux cantons, à charge à ces derniers de redistribuer aux communes. Comme CarPostal augmentait ses charges, le bénéfice en question ne rime à rien, mais c'est déjà ça car il n'y a aucune possibilité comptable de faire quoi que ce soit. Le problème qui s'est passé pour Gland, c'est que, au moment de la distribution, la Commune pensait ne rien toucher. Après coup, non pas avec le système classique SAP mais avec des feuilles Excel faites à côté, il est apparu une fraude concernant également le tarif local et non pas uniquement régional. La ville de Gland s'est donc vu attribuer ce montant de CHF 832'593.10. Partant, la ville de Gland aurait aussi droit de recevoir une partie sur le bénéfice distribué, qui s'est monté à environ CHF 54 Mios, lequel a été distribué sans en parlé à la Commune. M. le Syndic Gérald Cretegy et lui-même sont donc allés voir Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite mardi passé pour discuter de cette problématique. Le délai pour pouvoir discuter de cette problématique sereinement et faire le point sur la situation, initialement fixé au 30 juin 2019, a été prolongé au 31 octobre 2019. Au *pro rata*, cela représenterait encore un montant de CHF 230'000.-.
- La Municipalité reçoit régulièrement, avec un jour d'avance, les montants qu'elle reçoit par rapport aux impôts. Lundi dernier, il a reçu un email du Canton, soit de M. Raymond Vernex, l'informant que la commune allait recevoir le lendemain la somme de CHF 12'300'000.-. Cela peut paraître une bonne nouvelle, mais comme il y a cette problématique des CHF 12 Mios à ne pas dépasser à propos des intérêts négatifs, il a été demandé au précité si ce n'était pas une erreur « 0 », mais non. Il ne s'agit pas non plus de contribuables qui ont tous décidé en même temps de régler leurs impôts. La Commune a juste reçu un montant de CHF 10'500'000.- relatif à une reprise d'impôt sur les donations pour les années 2014, 2015 et 2016. La Municipalité a donc fait en sorte de payer immédiatement les 50 % qui partent à la facture sociale ainsi que quelques autres factures, ce qui fait que non seulement le seuil des CHF 12 Mios n'a pas été dépassé mais également que les comptes 2019 ont été augmentés de CHF 5 Mios, ce qui est plutôt une bonne chose.

Sports

- Malgré la chaleur, le Street Tournoi Foot & Basket, ainsi que le tournoi de Handi basket, auront lieu les 29 et 30 juin prochain à Grand-Champ, organisés avec le Basket Club de Gland et le Foot Salle Club de Gland. Le samedi, les jeunes de moins de 21 ans s'affronteront et les adultes s'affronteront quant à eux le dimanche, par équipe de 4 pour le foot et de 3 pour le basket. Il invite la population à venir assister à ce tournoi, où plus de 200 personnes se sont inscrites.

Le Walk Bike Brunch et la Gland Spring Run avaient également réunis de nombreux participants et il est plaisant de voir que les glandois suivent vraiment avec attention ce qui leur est proposé et participent à ces événements.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Etablissement primaire : la traditionnelle Fête du Chêne aura lieu le jeudi 4 juillet prochain aux Perrerets. Le lâcher de ballons aura lieu pour la dernière fois et sera remplacé dès l'année prochaine par d'autres activités qui seront proposées aux enfants.

A noter que toute idée ou proposition sont les bienvenues. Elle lance également un appel pour de nouvelles forces vives pour le Comité d'organisation.

Elle tient à remercier le Comité d'organisation pour son implication et son travail, ainsi que la direction et l'entier du corps enseignant pour leur participation.

- Parascolaire : la Commune fait face à une importante demande supplémentaire pour la rentrée scolaire 2019-2020 en ce qui concerne les structures parascolaires, en particulier sur la partie nord de la ville. Aussi, la Municipalité, en collaboration avec La Ruche et la Pause Déj, étudie la possibilité d'ouvrir une nouvelle structure d'accueil destinée dans un premier temps aux 6P, puis au 7P et 8P, à partir de cet automne.

Les familles concernées seront bien entendu informées dans le courant de l'été. En tous les cas, des solutions seront trouvées d'une manière ou d'une autre, mais il est vrai que la pression se fait sentir pour sortir des lieux actuels.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Concernant la STEP « Lavasson 45 », le Comité de pilotage s'est réuni cet après-midi et des nouvelles certainement assez précises pourront être données aux Conseiller(ère)s vers la fin de l'été. En attendant, les personnes désirant s'inspirer un peu et se mettre dans le projet peuvent consulter, sur le site Internet apec-gland.ch, le préavis n° 17 de l'APEC qui relate à peu près toutes les démarches qui ont été entreprises et dont les délégué(e)s à l'APEC ont déjà eu connaissance. Il est intéressant d'aller voir la synthèse de tous les travaux qui ont été faits pour déterminer le site « Lavasson » pour cette « petite » STEP prévue pour 120'000 habitants.
- Le plan d'affectation communal a été validé lundi dernier par la Municipalité pour l'envoi au Canton en vue de son examen préliminaire, ainsi qu'une demande de subvention qui va avec. La Commission du plan de zones, qui regrette de ne pas participer à toutes les discussions, sera donc tout prochainement sollicitée.
- La période estivale est en général une période calme sur les chantiers. Mais, à Gland, des bâtiments scolaires vont être parcourus par des ouvriers cet été puisque le chantier des Perrerets verra une grosse activité pour la surélévation et les travaux en cours. A Mauverney et aux Tuillières, il sera profité de cette période de vacances pour effectuer tous les travaux également prévus.
- La société Thermoses SA, dont la commune de Gland fait partie à 10 %, verra un accroissement de ses possibilités. En effet, la jonction entre Eikenott et la centrale de la Cité-Ouest sera effective dès le 12 août 2019. Quelques perturbations auront lieu entre l'avenue du Mont-Blanc et le giratoire de Grand-Champ juste avant la rentrée scolaire au début de cette dernière, mais cela a été géré au niveau de la sécurité et de l'information. Il s'agit donc d'un petit chantier qui devrait se faire sans aucun problème.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le marché va prendre sa pause estivale le 24 juillet. Le dernier marché aura donc lieu le 17 juillet pour reprendre le 28 août 2019.

- La Fête multiculturelle aura lieu le samedi 7 septembre 2019, et non pas le 8 septembre comme annoncé par erreur dans le Gland-Cité. La Commission d'intégration est en train de préparer une chouette soirée !

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Concernant le pont de la Vy-Creuse, les feux de signalisation qui avaient été posés ont causé de nombreux soucis. La Municipalité a finalement décidé de changer de prestataire de service dans la mesure où le prestataire actuel n'arrivait pas à régler ces problèmes. Les nouveaux feux de signalisation sont maintenant en place et il est espéré que la situation va s'arranger.

Le pont de la Vy-Creuse va être entièrement fermé à la circulation du 15 au 22 juillet 2019, en raison de la pose de revêtements qui ne permet pas le passage des véhicules. Bien évidemment, les bus seront déviés par le chemin du Lavasson, la rue de la Combe, l'avenue du Mont-Blanc et la rue du Midi, pour arriver à la rue Mauverney et rejoindre leur itinéraire à la rue du Perron. Les travaux devraient normalement durer 5 jours, mais 2 jours de réserve ont été ajoutés pour avoir une marge de sécurité en cas de problème.

- S'agissant de la renaturation du Lavasson, le projet sera entièrement terminé dans le courant du mois d'août 2019. Actuellement, les travaux de génie civil sont déjà terminés. Les passerelles ont également été posées et le Lavasson est déjà maintenant en grande partie retourné dans son lit naturel. Il recommande à la population d'aller voir le résultat, c'est très sympathique. Il reste cependant encore des coupes de bois à dégager. Ces travaux n'ont pas pu être effectués car le sol était un peu trop humide auparavant, mais les travaux d'étaiyage et de coupe de bois seront effectués dans les prochains jours.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2018

- Mme Myriam Grandjean, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :

Les membres de la COGES regrettent que la Municipalité réponde souvent de manière défensive à leurs vœux, qui ne sont que des recommandations non contraignantes. Ainsi faisant, régulièrement, la Municipalité réduit l'utilité que devrait avoir la COGES dans un échange plus constructif entre le Législatif et l'Exécutif.

Pour le Service de l'Enfance, de la Jeunesse et de la cohésion sociale :

- Donner la priorité et finaliser le projet Harmonie (gestion des inscriptions aux dispositifs péri et parascolaires).
- Soirées Sport'ouvertes : encourager la Commune à former un jeune comme encadrant sportif.
- Affilier la bibliothèque au sein du dicastère de la Culture.
- Lors des diverses manifestations organisées par la Commune : penser écologie et sauvegarde de notre planète.
- Rédaction des cahiers des charges pour tous les employés du Service, comme déjà demandé dans le rapport de décembre 2017 au sujet de la gestion des ressources humaines au sein de la Commune.

Pour les autres chapitres du rapport :

- Intensifier les échanges et la coordination des intérêts communs avec la commune de Vich.

- Réaliser une enquête de satisfaction du personnel, comme déjà souhaité dans les précédents rapports de la COGES.
- Procéder à une meilleure gestion de la consommation d'énergie, notamment de l'électricité et du gaz, et plus particulièrement à Grand-Champ et à « En Bord ».

Elle lit ensuite les conclusions de la COGES recommandant, à l'unanimité de ses membres, sous réserve de l'avis de la Commission des finances et après délibération, d'accepter le rapport de gestion 2018 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : relève que, en page n° 10 du rapport de la COGES, il est fait état d'un taux d'absentéisme pour 2018 de 8,51 %, en augmentation de + 2,09 % par rapport à 2017. Le taux moyen d'absentéisme en Suisse est de 3,8 %. Selon les statistiques de l'Office fédéral de la statistique, pour l'administration publique, il serait même de 3 %. Il y a donc une grande différence par rapport aux chiffres donnés pour la Commune. Aujourd'hui, on sait qu'il y a 4 facteurs principaux pour la santé, soit l'état de santé, l'insatisfaction au travail, les jeunes enfants pour les femmes et l'opportunisme. Comme noté dans le rapport de la COGES, déjà en 2014 et en 2017, cette Commission avait demandé une enquête de satisfaction. En 2017, la COFIN avait également demandé un audit. Dans le procès-verbal du Conseil communal du 14 décembre 2017, la Municipalité avait répondu que ce point serait étudié, qu'elle communiquerait rapidement aux Conseiller(ère)s quelle serait la volonté municipale et comment elle envisagerait, le cas échéant, de le faire. Dans le procès-verbal du Conseil communal du 22 mars 2018, dans les communications de la Municipalité, il était fait mention qu'une enquête de satisfaction coûterait entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.-, qu'il faudrait soit passer par un préavis soit mettre ce montant au budget 2019, parce que, pour 2018, cela n'avait pas été prévu. Quant à l'audit, la Municipalité n'avait pas encore tranché cette question. Elle avait prévu, en avril-mai 2018, des séances de réflexion, dont au moins une avec les Chefs de services. Elle souhaite donc savoir ce que la Municipalité va vraiment faire par rapport à cette enquête de satisfaction et à cet audit, qui ont déjà été demandés plusieurs fois.
- M. Gérald Cretegn : comprend bien ces questions puisque cela fait un moment que les Conseiller(ère)s les posent. Concernant la question du taux d'absentéisme, il explique qu'il y a, au sein de la Commune, quelques cas qui sont des cas de longue durée. Il peut effectivement y avoir des cas de maladie qui durent entre 2 à 4 jours, soit des cas courts, et les chiffres concernant ces cas sont certainement dans la norme. Le problème, c'est que les cas de longue durée posent des problèmes et font courir des risques à ce taux et au niveau des assurances, puisque souvent, dans ces situations, les assurances essaient de trouver des solutions. La Municipalité est très attentive à ce problème-là, avec un regard aussi sur les moyens à sa disposition pour pouvoir remplacer un(e) employé(e) après un temps d'absence trop long, car les problèmes commencent à s'accumuler et il faut pouvoir remettre quelqu'un rapidement dans le cadre du service. Si les Conseiller(ère)s veulent plus de données au sujet des taux d'absentéisme, la Municipalité va regarder pour pouvoir leur en fournir.

S'agissant tant de l'enquête de satisfaction que de l'audit, il faut également un suivi de la part de l'Office des ressources humaines (ORH). C'est en effet ce Service qui va permettre aux entreprises mandatées de faire mener leurs enquêtes auprès d'environ 200 collaborateurs. A ce niveau-là, il faut avoir un Service RH qui soit complet et qui soit effectivement en marche. Les Conseiller(ère)s se rappellent que la Municipalité a dû remplacer la responsable de l'ORH il y a maintenant un peu plus d'une année. Ce n'est pas quand la nouvelle personne arrive qu'elle peut immédiatement reprendre un tel Service. Aujourd'hui, cette dernière attend un heureux événement puisqu'elle va donner naissance à son bébé d'ici environ un mois. Ce qui veut dire que l'on se retrouve à nouveau dans un périple un peu difficile. Après avoir regardé avec le Secrétaire municipal, il faudrait mettre cela au budget 2020 pour que, dès le début de l'année prochaine il y ait la somme à disposition et que l'on puisse entrer en matière, y compris avec la recherche d'une entreprise et tous les éléments pour que cette enquête puisse être menée.

Au niveau de l'audit, la Municipalité rencontre un peu les mêmes problèmes. Il s'agit d'éléments que l'on doit pouvoir retrouver dans le budget et qui vont permettre à la Municipalité de mettre cela en place dès début année prochaine, forcément avec une entreprise extérieure.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : note que, toujours sur un point des ressources humaines, en page n° 3 du rapport de la COGES, l'équipe de la Pause-Déj est composée uniquement de personnes auxiliaires. Elle croit savoir également qu'il y a beaucoup de personnes avec un statut d'auxiliaire employées par la Commune, et elle se demandait si ce statut finalement ne fragilisait pas la structure de la Pause-Déj et des autres structures, et si cela n'engendrait pas de la frustration au sein de ces employé(e)s avec ce statut d'auxiliaire, à la Pause-Déj mais aussi dans d'autres Services.

Avec les arrivées de MM. Charanjit Dhanjal et Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

- M. Gérald Creteigny : déclare que le statut d'auxiliaire est un vieux statut qui existe dans la commune depuis longtemps, il était déjà inscrit dans les statuts de 1983 qui ont été en vigueur jusqu'au début de cette décennie environ. Une réflexion est actuellement faite sur la révision future du Règlement du personnel afin de pouvoir retravailler ces questions de statut d'auxiliaires, pour en faire des personnes complètement intégrées dans l'Administration. Elles le sont déjà aujourd'hui beaucoup plus qu'il y a quelques années. Elles sont en effet incluses dans les activités qui permettent aux collaborateur(trice)s de se retrouver et de pouvoir finalement partager des moments ensemble dans le cadre de l'Administration. Donc là, la Municipalité encourage aussi les personnes auxiliaires à pouvoir faire partie de ces éléments. Il reste encore maintenant ce statut qui à réviser, lequel fera partie de la prochaine révision.
- Mme Christine Girod : se permet de compléter la réponse donnée à la question de Mme Christelle Giraud-Nydegger puisqu'il est fait allusion au personnel de la Pause-Déj, et peut-être pour rassurer les Conseiller(ère)s sur l'organisation de cette structure. Il est vrai que la majorité des personnes sont des auxiliaires au sens que l'on donne par rapport à la commune de Gland. Mais si on se place du côté de l'accueil de jour parascolaire, ces personnes sont encadrées par une coordinatrice pédagogique, ce qui permet de ne pas avoir du personnel formé, si c'était cela le sens de la question. Il y a donc une responsable pédagogique qui a la responsabilité des sites de Mauverney et des Perrerets pour assurer l'accueil, même si ce sont des auxiliaires. Elle s'inscrit aussi dans ce qui a été dit par M. le Syndic Gérald Creteigny pour l'ensemble du personnel.

Elle a en outre une petite remarque à faire sur la première partie du rapport de la COGES, qui porte précisément sur le Service de l'enfance, de la cohésion sociale et de la jeunesse. Elle remercie tout d'abord la COGES pour son travail, qui a posé le doigt sur des sujets tout à fait pertinents. A la page n° 6 du rapport de dite Commission, dans le chapitre qui touche les activités organisées au sein des écoles, il est fait mention du nom de la personne qui s'occupe de l'éducation physique en la nommant Mme Gisiger. Or il s'agit en fait de M. Nicolas Gisiger. Il s'agit juste d'une précision afin qu'il n'y ait pas de confusion.

- M. Gérald Creteigny : explique que, lors des séances de groupe, on lui a fait une remarque tout à fait judicieuse et il trouve dommage qu'elle ne ressorte pas ce soir. Il profite donc de prendre la parole. Dans le rapport, concernant les éléments sur le personnel toujours et la liste des postes qui sont occupés, il n'est pas fait mention des apprenti(e)s. On voit un nombre d'arrivées et de départs d'apprenti(e)s, mais il n'en est pas mentionné la situation. Sur l'année 2018, il y avait 6 apprenti(e)s, soit 2 employé(e)s de commerce, 2 agent(e)s d'exploitation, 1 aux espaces verts et 1 à la bibliothèque.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait savoir le nombre de personnes auxiliaires et leur évolution, car il ne trouve pas l'information dans le rapport. Il y est mentionné le nombre d'ETP et le nombre d'employés, mais il n'est pas fait mention du nombre d'auxiliaires.
- M. Gérald Creteigny : répond qu'il y a approximativement une centaine d'auxiliaires.
- M. Guillaume Labouchère : remercie M. le Syndic Gérald Creteigny pour sa réponse. Au niveau de l'évolution, il serait intéressant aussi d'avoir, au niveau de la gestion, une évolution d'année en année.
- M. Gérald Creteigny : répond que cela va dans la pratique de ce qu'il a dit précédemment. Il est vrai que les personnes auxiliaires doivent pouvoir être intégrées, tout comme les apprenti(e)s. La Municipalité s'est aperçu un peu dernièrement que cette chose-là n'était pas réglée et s'en excuse.

Il ajoute qu'il y a un nouveau type de rapport de gestion, avec une nouvelle présentation. Au niveau du Secrétariat municipal, d'autres communes demandent à voir ce rapport et sont très intéressées par ce dernier, surtout les grandes communes comme Lausanne, ce qui prouve que la présentation faite par la Commune est extrêmement intéressante. Il le dit publiquement car il pense que le travail qui a été fait là-dedans pour arriver à ce résultat est magnifique et il remercie ici les collaborateur(trice)s qui ont travaillé à l'établissement de ce rapport.

- M. Samuel Freuler : déclare que la COGES a relevé des questions au niveau de la consommation d'énergie. Il aimerait savoir s'il est possible d'avoir plus d'explications sur le centre sportif, vu qu'il y a une augmentation assez impressionnante de la consommation d'électricité et en même temps de la consommation de mazout, alors que les travaux effectués étaient censés améliorer la performance du bâtiment.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il était mentionné dans le rapport de gestion qu'il y avait un dysfonctionnement de tout le système de ventilation qui avait été détecté et que, lors des travaux, cela a été remis à niveau s'agissant de l'électricité. La gestion de l'électricité et du chauffage au centre sportif est maintenant optimum. S'agissant du mazout, cela l'étonne car cela devait être chauffé au gaz. Il doit y avoir un petit bug, car il s'agit bien de gaz. Cela va aussi avec l'évolution. La production d'eau chaude aurait dû être vraiment innovante lors du dernier chantier mis en place, avec des Power Bank au niveau de l'accumulation de l'énergie par les panneaux solaires. Malheureusement, il y a eu pas mal de dysfonctionnements. L'entreprise qui a fait ce travail n'était plus accessible, ce qui fait que, lors des travaux, il a fallu tout remettre à niveau. Mais, dans le prochain rapport, les Conseiller(ère)s pourront voir l'évolution et le bénéfice des travaux.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que, toujours sur le point de la Cité de l'énergie, il y a un paragraphe indiquant « *Un mandat d'étude du potentiel solaire des toitures communales a été confié au bureau Planair. Le livrable de l'étude est attendu pour début 2019* ». Elle imagine que cela fait suite à un postulat qu'elle avait déposé et elle souhaiterait juste savoir où cela en est.
- M. Thierry Genoud : répond que la Municipalité a reçu cet audit de la part de Planair, qui a présenté les différentes possibilités d'intervenir sur les constructions communales. La déléguée à l'énergie de la Commune est en arrêt maladie depuis un certain temps, ce qui fait que la Municipalité est un peu empruntée maintenant. Cela devrait se décanter par l'arrivée d'un assistant et probablement le retour de la déléguée, ce qui est vivement espéré, pour arriver en Municipalité avec des choix sur les différentes alternatives, sur les différents potentiels des bâtiments communaux et sur les travaux à éventuellement engager, qui seront bien évidemment soumis au Conseil communal s'agissant de la question du financement. Mais il est vrai qu'il y a un petit vide de quelques mois qui, il l'espère, va se combler rapidement avec le retour de la déléguée et l'engagement d'une nouvelle personne.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7. Comptes de l'exercice 2018

- M. Rodolphe Chatagny, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- M. Evan Lock : relève qu'en page n° 41 du rapport des comptes 2018 il y a un compte qui s'appelle « Fonds Œuvres culturelles » d'un certain montant, qu'en page n° 47 de ce rapport un montant de CHF 20'000.- a été attribué à ce compte, mais qui s'appelle « Attribution au fonds d'acquisition d'œuvres culturelles », et qu'il y a eu un prélèvement pour le compte intitulé « Fonds de réserve ». Apparemment, il s'agirait tout du même compte. Il aimerait donc savoir pourquoi il y a trois noms différents pour un seul et même compte.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il s'agit exactement du même compte et que cette erreur est due à une inattention. Il a d'ailleurs été remarqué que cela pouvait porter à confusion. Le nécessaire sera donc fait pour que ces trois lignes portent exactement la même dénomination à l'avenir.

- M. Guillaume Labouchère : déclare qu'en page n° 11 du rapport des comptes 2018, s'agissant des revenus de fonctionnement par nature, aux points n° 46 et 48, il y a des budgets 2018 qui ont été validés et qui ont été repris pour 2019. Il n'était pas marqué CHF 75'750.- mais CHF 79'750.-, et la différence de CHF 4'000.- est mentionnée au point n° 48. Comme il s'agit de revenus de nature différente, il aimerait savoir pourquoi. Cela revient au même au niveau du total, mais c'est surtout une question de forme.
- M. Gilles Davoine : déclare que, avec les documents qu'il a avec lui ce soir, il ne peut pas donner de réponse immédiate sur ce point. La Municipalité répondra à cette question dès que possible.
- Mme Anik Freuler : relève que, en page n° 43 du rapport des comptes 2018, sous la rubrique 101 « Traitements et vacations », il y a une différence d'à peu près CHF 28'000.- entre le budget 2018 et les comptes 2018. A la page n° 90 du rapport, dans les explications, il est noté que « *Le volume des vacations représente environ 4'200 heures en 2018. Il a été plus important que budgété (4'000 heures) et similaire au niveau de 2017. Les charges sociales qui en découlent sont également plus importantes.* ». Il y a donc 200 heures pour CHF 28'000.- et elle aimerait savoir s'il n'y a pas encore d'autres éléments dans cette différence.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il y a en fait un défaut dans la ligne au niveau des heures supplémentaires, sachant en plus que cela va modifier à chaque fois tout ce concerne les assurances-sociales. Cela va générer une modification assez grande, mais il y a effectivement une erreur sur le commentaire. Il peut envoyer aux Conseiller(ère)s le document avec la modification du commentaire lorsque cela aura été affiné.
- M. Eric Dällenbach : aimerait apporter des éléments juste objectifs par rapport à ces comptes, pour que les Conseiller(ère)s puissent s'en rendre compte. Les frais relatifs aux autorités et au personnel s'élevaient à CHF 8,3 Mios pour 2011. Ceux de 2018 s'élèvent à CHF 12,47 Mios. Donc, sur 7 années, il y a une augmentation du coût de personnel de 49,69 %. Et quand on dit « prudence, prudence » c'est clair, mais les membres de la COFIN le disent depuis un bout de temps. Durant cette même période, la population de Gland a augmenté de 10,5 %. Il ne demande pas le pourquoi ou le comment de cette différence, parce que l'on sait qu'il y avait du retard, mais depuis le temps qu'il y avait du retard et qu'il fallait combler... A partir de maintenant et déjà depuis 2 ans, les membres de la COFIN essaient quand-même de limiter au maximum l'engagement du personnel.
- M. Michel Girardet : relève que, en page n° 58 du rapport des comptes 2018 relatif au budget de participation de la conciergerie du FC Gland, celle-ci est mentionnée au budget mais n'a visiblement pas été encaissée. Un accord particulier a-t-il été passé avec le FC Gland ?
- M. Gilles Davoine : répond qu'effectivement un accord a été passé avec le FC Gland, ou plutôt la Municipalité a finalement traité le FC Gland comme toutes les associations sportives, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une seule autre association qui paie les concierges pour les salles de gymnastique ou pour leur activités dans ces salles. En définitive, suite à une convention extrêmement vieille qui a dû être allée trouver aux archives, le FC Gland, historiquement, versait une participation parce que, à l'époque c'était son propre concierge qui effectuait les travaux. Lorsque ce dernier a pris sa retraite, la Commune a mis un concierge à disposition, mais avec un montant à payer. Le FC Gland a fait la demande d'avoir cette exception annulée, ce à quoi la Municipalité a donné suite favorable car cela donnait lieu à une inégalité de traitement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte les comptes de l'exercice 2018.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit complémentaire d'investissement pour l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive

- M. Maurizio Di Felice, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare ce qui suit :

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En tant que membre de la Commission technique, je n'ai pas signé le rapport pour plusieurs raisons, en précisant que mon intervention est à la fois liée à ce préavis mais également une réflexion plus générale :

- *J'ai beaucoup de peine à suivre l'ordonnance des priorités définies par la Municipalité. Par exemple :*
 - *Il est important et urgent de dépenser de l'argent pour être « Cité de l'Energie Plus ».*
 - *Il est important et urgent d'investir dans une nouvelle plage alors que, qu'on le veuille ou non, nous en avons déjà une, certes pas de top niveau, mais pour laquelle on a voté un crédit de CHF 1,5 millions pour l'améliorer.*
- *Pendant ce temps, on a des conduites qui sautent dans le Vieux-Bourg et pour lesquelles il faut effectuer des réparations dans l'urgence, avec tous les surcoûts que cela engendre, sans parler des nuisances pour les commerçants qui n'ont pas pu prendre des dispositions pour atténuer ces désagréments.*
- *J'ai de la peine à suivre la Municipalité, et M. le Municipal Gilles Davoine en particulier, qui ne cesse de nous dire que l'on a de l'argent, nos finances sont bonnes, nous avons une excellente marge d'autofinancement, les taux d'intérêts sont très bas, donc il faut investir.*
- *Mais en l'occurrence, on se réfère à 2019 et il s'agit de voir un peu plus loin que 2019 uniquement.*
 - *Si l'on se rapporte à un article du « 24 Heures » du 8 mai dernier qui titrait : « L'Ouest vaudois n'a plus les moyens d'investir », j'ai de la peine à penser que Gland soit à ce point Byzance. La COFIN ne pense d'ailleurs pas différemment au vu de son rapport sur les comptes 2018.*
- *De gros investissements nous attendent :*
 - *Le Vieux-Bourg, dont il faudra quand-même que l'on nous présente un préavis rapidement (les estimations entendues sont supérieures à CHF 10 Mios).*
 - *Dans l'article de « La Côte » du 16 mai dernier sur l'école de Grand-Champ, il est clairement mentionné que dès 2020-2021 des Portakabin devront être aménagés et par conséquent un agrandissement conséquent prévu avec la construction d'un étage supplémentaire. Combien de millions pour cela ?*
 - *De nombreuses dépenses sont à venir :*
 - *La patinoire (minimum CHF 7 à 8 Mios).*
 - *La Municipalité a souvent parlé que cette patinoire devrait être couplée à une piscine pour récupérer la chaleur créée par la production de froid. Pour rappel, le projet avorté de piscine était d'environ CHF 18 Mios.*
 - *Pour en revenir à la plage, l'hôtel-restaurant de La Falaise est dans un état limite. Il faudra bien le refaire un jour.*
 - *Et bien entendu, toutes les dépenses non contestées et non contestables, indispensables à la gestion et au développement de la commune.*

La Municipalité ne cesse de nous pousser à investir, mais ce qu'elle se garde bien de nous dire, c'est que les investissements d'aujourd'hui ce sont les frais et coûts de fonctionnement de demain.

Car chaque nouvelle réalisation demande de la main d'œuvre pour son fonctionnement, son entretien et génère des frais de maintenance.

Ce sont généralement ces nouveaux postes de travail absolument indispensables que l'on retrouve chaque année dans le budget.

Toutes ces dépenses ne sont pas liées au taux d'intérêts 2019, mais bien au coût de la vie d'aujourd'hui et des années futures.

Je suis favorable au développement d'infrastructures et de créations d'activités amenant du bien-être à la population glandoise.

Mais pas à n'importe quel prix ou simplement parce qu'aujourd'hui nos finances sont saines.

- *Nous avons déjà la plage de La Falaise, pour laquelle nous allons investir CHF 1,5 Mios comme déjà relevé.*
- *On nous parle de revenir avec une piscine.*
- *800 mètres plus loin que la plage projetée, il existe un très bel espace de détente au bord de la Dullive, certes pas sur Gland, mais limitrophe à la commune.*
- *A-t-on vraiment besoin de 4 lieux de baignade dans un si petit périmètre ?*

Je pense que Gland est l'exemple même d'une commune qui prône la Région. Est-ce à ce point irraisonnable de penser que ceux qui veulent aller ailleurs qu'à La Falaise prennent un transport public ?

Cette nouvelle plage aura sans aucun doute un coût très important :

- *Les CHF 4,4 Mios annoncés sont hors taxe.*
- *On nous a bien dit en Commission que c'est une estimation basse à 30 % près.*
 - *Le coût final sera sans aucun doute supérieur à CHF 5 Mios, voire plus.*
- *Le coût d'entretien sera aussi important :*
 - *Faucardage 2 à 3 fois par année, car les algues dégagent des odeurs nauséabondes.*
 - *Nettoyage quasi quotidien de la passerelle, car il ne fait aucun doute que les oiseaux s'en donneront à cœur joie durant la nuit.*
 - *Surveillance d'un bâtiment isolé.*
 - *Sans parler des gros doutes que j'émetts sur la rentabilité d'une buvette à ce point isolée.*

La Commune a négocié un droit de superficie de 50 ans, mais près de 20 ans se sont déjà passés. Avec les autorisations non encore obtenues, la mise à l'enquête et le temps de la construction, il en restera largement moins de 30. Si on veut investir dans un bâtiment en dur, sacrifier des terres agricoles pour un parking, il faut des garanties plus longues que 25 à 30 ans.

Ce projet est en veilleuse depuis 2012 et j'estime qu'il peut y rester, car ce qui me paraît le plus important est que la Municipalité nous définisse clairement quelles sont les urgences et priorités.

Développer la Ville et ses infrastructures c'est très bien, mais on se doit de le faire de façon raisonnable et raisonnée, car il s'agit également de ne pas oublier ceux qui permettent que Gland puisse poursuivre son développement.

C'est pourquoi je conclurai en rappelant que :

Les cadeaux d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain. »

- *La parole n'est plus demandée. La discussion est close.*

Décision

Par 37 oui, 21 non, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit complémentaire d'investissement pour l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 90'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 90'000.-.*

9. Préavis municipal n° 56 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons

- M. Pierre-Alain Bringolf, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une très large majorité, 2 avis contraires, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 56 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 188'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 175'000.-.*

10. Préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires

- M. Nicolas Aeschmann, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :

La Commission technique chargée d'étudier ce préavis a apprécié que l'idée de développement durable soit au cœur de ce projet et ne peut qu'encourager la Municipalité à continuer de la sorte dans l'avenir.

Toutefois, elle a émis des réserves quant au fait que ce projet passe par un préavis et non pas par le budget. En effet, un refus dans un cas similaire prolongerait les délais d'acquisition, ce qui priverait les écoliers de mobilier en état d'usage lors de la prochaine rentrée.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une très large majorité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 98'820.18 et d'autoriser la Municipalité à effectuer la commande de ce mobilier.*

11. Préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul

- M. Samuel Freuler, rapporteur de la Commission des finances, lit tout d'abord le préambule du rapport puis les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
 - M. Jean-Marc Jaquier, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - La Commission insiste que pour les travaux, y compris ceux en Italie, tant pour les matériaux utilisés et dans la mesure du possible, devront ménager l'impact environnemental, la santé au moment de leur fabrication, leur durée de vie et leur élimination – comme souligné page n° 4 du préavis.
 - La Commission souhaite que les trois rangées de bancs qui seront déplacées devant la nef ne soient pas éliminées, mais replacés dans le temple, sur la tribune ou quelques autres endroits possibles.
- Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une très large majorité, 3 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 205'986.- et d'autoriser la Municipalité entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 205'986.-.*

PREMIÈRE LECTURE

12. Préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019

- La séance est fixée au lundi 8 juillet 2019 à 20h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

13. Préavis municipal n° 60 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes

- La séance est fixée au mardi 2 juillet 2019 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Sébastien Bertherin, GdG

Membres : M. Olivier Moulin, GdG – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Préavis municipal n° 61 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision

- La séance est fixée au lundi 8 juillet 2019 à 19h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christine Girod. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Léonie Wahlen, PLR

Membres : M. Dario Sicuranza, GdG – M. Jérôme Frachebourg, GdG – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Rupert Schildböck : déclare que, comme annoncé dans le texte du préavis, au chapitre financement, la Municipalité de la ville de Nyon vient de déposer un préavis presque identique, soit le n° 165/2019 et que, la semaine passée, le Codir de la Région de Nyon a déposé le préavis n° 52/2019 DISREN traitant du même sujet. Ces trois préavis visent à obtenir, auprès de leur assemblée respective, un financement total à hauteur de CHF 200'000.- au bénéfice de l'association Communyon, éditrice de la chaîne de télévision régionale NRTV, pour un investissement total prévu pour ce projet de CHF 1'200'000.-. C'est pourquoi il invite la Commission technique chargée d'étudier ce préavis à bien vouloir :
 - Etudier et tirer des conclusions sur le bilan de Nyon Région Télévision pour 2015-2019 tel que récemment présenté au Conseil communal de Nyon par la Municipalité de cette ville.
 - Etudier en détail le mode de financement du projet par le DISREN de la Région de Nyon.
 - Réfléchir aux conséquences potentielles d'un refus de l'une des trois assemblées délibérantes qui n'accepterait pas le projet pour le financement
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

15. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland »

- M. Patrick Wegmann, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.

- M. Georges Grandjean : remercie la Municipalité pour sa réponse au postulat, ainsi que la Commission technique qui a travaillé sur cette réponse. Personnellement, ce qui le met quelque peu mal à l'aise, c'est qu'il n'a pas l'impression que tous les propriétaires participent à l'effort de mettre à disposition toute la panoplie de logements.

Il est mentionné dans le rapport que la mixité recherchée par la Municipalité est de 1/3 de PPE, 1/3 de logements d'utilité publique et 1/3 de logements à loyer libre.

Dans le quartier d'Eikenøtt, c'est uniquement grâce aux logements construits sur les parcelles appartenant à la Commune que des logements à loyer subventionné, des logements protégés et des logements à loyer abordable ont été réalisés. Dans le futur quartier de La Combaz, on ne parle que de logements à loyer abordable.

L'étincelle qui a provoqué ce postulat est l'annonce que des immeubles allaient être détruits pour réaliser les objectifs de densification en lien avec la révision du plan de quartier de Mauverney.

Il souhaite donc que la Municipalité prenne toutes les mesures lors des négociations avec les propriétaires des parcelles situées dans la zone du plan d'affectation de Mauverney, mais également lors des autres négociations sur la révision d'autres plans d'affectation, afin que son objectif de mixité soit réalisé et que tous les propriétaires y participent. Ceci peut-être aussi en usant des outils que la nouvelle Loi sur le logement met à disposition des communes, soit d'imposer, via les plans d'affectation, un pourcentage de logements d'utilité publique.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : pour sa part, remercie sincèrement la Municipalité pour cette réponse qui lui a permis de comprendre ce qui est mis en place et les mesures qui sont prises. Elle se réjouit de voir qu'en 2020 on aura une politique du logement qui sera formalisée et qui, elle l'espère, répondra aux questions toujours en suspend de M. Georges Grandjean.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG.

16. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité »

- La séance est fixée au mercredi 10 juillet 2019 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Charanjit Dhanjal, PS-Les Verts-POP

Membres : Mme Anik Freuler, GdG – Mme Katia Annen, GdG – Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Sabine Million-Courvoisier : tient déjà à remercier infiniment la Municipalité pour la réponse donnée. La vision est fort intéressante et on note effectivement des axes stratégiques par rapport à cette vision. Elle se réjouit de travailler au sein de la Commission technique pour aller plus loin dans les actions, la mise en œuvre et l'élaboration des coûts, ainsi qu'un calendrier. En tout cas, la Commission a du pain sur planche et elle réitère ses chaleureux remerciements à la Municipalité pour cette réponse.
- Mme Anik Freuler : relève que, en page n° 52 du rapport de gestion 2018, il est fait mention d'une étude des besoins des commerçants, des artisans et des moyennes entreprises de la Ville, ainsi que de deux ateliers de type « think tank », qui ont déjà eu lieu. Serait-il possible d'avoir les résultats de ces deux éléments ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rupert Schildböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland »

- La présidente demande à M. Rupert Schildböck s'il est satisfait de la réponse.
- M. Rupert Schildböck : tient à remercier M. le Municipal Thierry Genoud ainsi que le personnel du Service des bâtiments et de l'urbanisme de la Ville qui ont contribué à la rédaction de cette réponse. Bien que les informations données à ses différentes questions soient détaillées, il est à noter que, et il cite, « *certaines réponses ne pourront être apportées au Conseil communal que dans les prochains mois.* ». Cela concerne notamment la révision du plan directeur communal, qui, selon la réponse, a été suspendue par la Municipalité pour attendre le développement de son successeur, soit le plan directeur intercommunal, dont la question du financement reste aujourd'hui encore floue. Il note avec intérêt les informations concernant l'avenir de l'ouest glandois où, selon la réponse, l'ensemble des thématiques doit aujourd'hui encore être clarifié afin d'aller de l'avant dans les réflexions territoriales glandoises. Il se réjouit déjà d'entendre dans cet hémicycle, au sein de la Commission permanente du plan de zones, en temps opportun, des informations sur le résultat des démarches futures, soit par la Municipalité, soit par l'association intercommunale de la Région de Nyon. Il termine en déclarant être satisfait de la réponse que la Municipalité a donnée à son interpellation et la remercie.
- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : voudrait tout d'abord remercier l'auteur de l'interpellation, qui a effectivement mis en lumière un certain nombre de questions que les Conseiller(ère)s se posent. Il remercie également M. le Municipal Thierry Genoud et son équipe pour la réponse, qu'il a trouvée particulièrement complète et intéressante, mais qui met également en nécessité un suivi régulier sur les sujets. C'est la raison pour laquelle, en tant que membre de la Commission du plan de zones qui est habilitée à suivre tous ces sujets, il propose qu'au moins une fois par année cette Commission se réunisse, ne serait-ce que pour faire le point sur les objets en cours, en plus de ce qui est actuellement encore à venir.
- M. Thierry Genoud : déclare que c'est une très bonne idée, qui pourrait même être faite plus souvent suivant l'évolution des dossiers. Il remercie Mme Christelle Haldimann qui a répondu à l'interpellation, et c'est vraiment elle qui doit porter les fleurs. La Municipalité se réjouit de convoquer la Commission du plan de zones pour faire le point au moins une fois par année, sans problème.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

18. Postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive »

- La présidente passe la parole à Mme Léonie Wahlen pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une très large majorité, une abstention signifiée, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

19. Postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « Etat des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland »

- La présidente passe la parole à M. Guillaume Labouchère pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une très large majorité, un avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

DIVERS

20. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2019-2020

- La présidente rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, le(la) président(e) et les vice-président(e)s sont nommé(e)s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Election du(de la) président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe UDC de proposer un(e) candidat(e).
- M. Patrick Wegmann : déclare ce qui suit :

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

2018-2019 fût une année catastrophique pour moi au niveau santé et je n'ai malheureusement pas pu assumer proprement mes fonctions en tant que 1^{er} vice-président. A mes yeux, une personne qui doit prendre la présidence et représenter les citoyens de Gland aurait dû être plus présente. Malheureusement, ce ne fût pas mon cas.

Dès lors, après une très longue réflexion, j'ai décidé de ne pas me présenter. Tout en m'assurant de leur soutien et au vu de la situation, les membres du groupe UDC ont pris acte de ma décision avec grand regret.

Etant donné que le tournus des partis politiques fait que pour l'année 2019-2020 la présidence du Conseil soit en principe attribuée à l'UDC, c'est donc avec un très grand plaisir que nous présentons M. Maurizio Di Felice, qui a déjà assumé cette fonction et qui en connaît le fonctionnement.

Petit rappel pour ceux qui ne le connaissent pas encore : né à Gland en 1967, Maurizio y a effectué toute sa scolarité obligatoire ainsi que son apprentissage de cuisinier. Celui-ci terminé, il part quelques années en Suisse alémanique (Zurich, Berne, Bâle, Lucerne et quelques autres villes). De retour à Gland pour cause de service militaire, il n'a plus quitté cette ville depuis, c'est donc quelqu'un qui connaît tous les coins et recoins de la commune.

Entré à l'UDC en 2007 comme sympathisant, il est contacté en 2010 par M. Gabriel Poncet, député au Grand Conseil, en vue de faire une liste pour les élections de 2011 et de créer une section locale à Gland, section qu'il préside depuis sa création. Membre de la Commission des finances, scrutateur, 2^{ème} et 1^{er} vice-président du Conseil, en 2014 il quitte la Commission des finances pour prendre la présidence du Conseil. Il est actuellement membre de la Commission culturelle et de la Commission chargée d'étudier les pétitions adressées au Conseil communal.

Maurizio est engagé au sein de l'Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse, qui s'occupe de la Villa Rose. En tant que membre du comité responsable de la logistique et comme guide bénévole, il est notamment responsable de l'organisation du nettoyage du sentier des Toblerones. Il est aussi membre du GSAC qui a ses quartiers au fort Fontana où il occupe la fonction de secrétaire.

Merci de bien vouloir voter tous pour lui.

Pour ma part, je me présenterai pour le prochain tour, lorsque l'UDC devra présenter une personne.

Juste à titre informatif, mon état de santé s'améliore de jour en jour.

Merci. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Maurizio Di Felice est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
63	63	0	0	63	32

M. Maurizio Di Felice est élu par 60 voix. Il y a 3 voix éparses.

- La présidente demande à M. Maurizio Di Felice s'il accepte cette nomination.
- M. Maurizio Di Felice : accepte cette élection et adresse ses remerciements à l'ensemble du Conseil pour sa confiance et son soutien. Accéder à la présidence est un honneur et ce second mandat sera pour lui l'occasion de faire au moins aussi bien que pour le premier. Et c'est aussi une grande responsabilité qu'il ne prend pas à la légère. Il se réjouit à l'idée de collaborer, d'animer et de diriger les débats dans un esprit constructif, respectueux des idées de chacun et pour le bien de la collectivité.

Il profite d'avoir la parole pour lancer un appel. Etant donné que l'année passée il avait fonctionné comme porte-drapeau lors de la fête du 1^{er} Août et au vu de sa nouvelle fonction, il ne pourra pas cumuler les deux cette année. La Municipalité est donc à la recherche d'un porte-drapeau pour la célébration du 1^{er} Août. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Municipalité.

Il remercie encore une fois les Conseiller(ère)s et leur donne rendez-vous le 29 août 2019 pour la prochaine séance du Conseil communal.

- La présidente le félicite pour cette élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

M. Maurizio Di Felice étant membre de la Commission chargées d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil, la nomination d'un(e) remplaçant(e) au sein de dite Commission aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Election du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e)

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe GdG de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe GdG, Mme Anik Freuler propose M. Pierre-Alain Bringolf, actuel 2^{ème} vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Pierre-Alain Bringolf est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
63	63	3	0	63	32

M. Pierre-Alain Bringolf est élu par 60 voix. Il n'y a pas de voix éparses.

- La présidente demande à M. Pierre-Alain Bringolf s'il accepte cette nomination.
- M. Pierre-Alain Bringolf : accepte son élection et remercie les Conseiller(ère)s pour leur confiance. Il a déjà pris beaucoup de plaisir à partager les tâches du Bureau durant cette dernière année, où il y règne une très bonne ambiance. Il se réjouit de monter de plus en plus en puissance, de prendre un peu plus de responsabilités d'ici l'année prochaine et de pouvoir seconder le nouveau président M. Maurizio Di Felice.

Il aimerait, vu qu'on l'a un peu poussé dans le dos, se porter candidat comme porte-drapeau pour le 1^{er} Août.

- La présidente le félicite pour son élection et lui souhaite également une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election du(de la) 2^{ème} vice-président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe PLR de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe PLR, M. Michel Girardet, propose M. Rasul Mawjee et le présente :

« En 1993, M. Rasul Mawjee, rêvant de vivre au milieu d'une forêt, a trouvé son lieu d'habitation au sein de la réserve de faune et de flore sur la commune de Gland. Père de deux jeunes femmes en étude dans les sciences de l'environnement et de droit, il partage sa vie avec une artiste chanteuse professionnelle. Multiculturel, d'origine indienne, né au Kenya, après un passage en Inde, il arrive à Genève à l'âge de 14 ans et sera naturalisé Suisse en 1985.

M. Rasul Mawjee est diplômé de l'Ecole d'ingénieur de Genève et a poursuivi ses études en informatique à l'Université de Genève. Muni de ce bagage, il a fait carrière dans des domaines variés tels que le développement logiciel, les télécommunications et le bancaire. Entrepreneur, sa société a pour client le plus grand Data Center de Suisse. Il est membre de la Commission fédérale des experts pour le brevet et diplôme d'informaticien de gestion ICT-Manager, ainsi qu'au diplôme fédéral d'ICT Security Expert.

Pendant ses moments libres, il apprécie la cuisine, jardiner et par-dessus tout jouer sur le merveilleux terrain de golf glandois du Domaine Impérial, répondant aux exigences environnementales des organismes de certification des labels GEO (Golf Environnement Organisation) et surtout ECOCERT (label golf éco-durable).

D'abord au parti libéral, il est membre du Conseil communal depuis 2008. Il fait partie de la Commission des finances. Il est membre du Conseil intercommunal du RAT, où il siège au sein de la Commission de gestion et finances, ainsi qu'au sein du Conseil intercommunal de l'APEC et siège au sein de la Commission des finances.

Je vous remercie de lui réserver un bon accueil. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Rasul Mawjee est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
63	63	7	0	63	32

M. Rasul Mawjee est élu par 53 voix. Il y a 3 voix éparses.

- La présidente demande à M. Rasul Mawjee s'il accepte cette nomination.

- M. Rasul Mawjee : accepte son élection et remercie les Conseiller(ère)s pour leur confiance. Il essaiera d'être un digne membre du Bureau.
- La présidente le félicite pour son élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments.

Election de deux scrutateur(trice)s

- La présidente rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement, lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.
- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur(trice)s sont :
M. Rupert Schildböck (PS-Les Verts-POP) et M. Heinz Beutler (PLR).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

MM. Rupert Schildböck et Heinz Beutler sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Election de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur(trice)s suppléant(e)s sont :
Mme Regina Bovet (GdG) et M. Jean-Marc Guibert (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Regina Bovet et M. Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs suppléants.

La présidente félicite les scrutateurs et les scrutateurs suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

21. Nomination de la Commission de gestion

- La présidente rappelle que cette Commission, composée de sept membres au moins selon l'art. 48 du Règlement, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et tous les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.
- Les candidats déclarés sont les suivants :
Mmes Myriam Grandjean et Fabienne Bill (GdG), MM. Pascal Chollet et Roger Hemberger (PLR), M. Moritz de Hadeln et Mme Anita Waeber (PS-Les Verts-POP), M. Philippe Blanchut (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes.

Résultat

Mmes Myriam Grandjean, Fabienne Bill et Anita Waeber et MM. Pascal Chollet, Roger Hemberger, Moritz de Hadeln et Philippe Blanchut sont élus tacitement membres de la Commission de gestion.

- La présidente les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

22. Nomination d'un(e) membre de la Commission du plan de zones

Suite à la démission de Mme Alexandra Rao en date du 24 mai 2019, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe PLR, M. Michel Girardet propose la candidature de Mme Noémie Villois.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

A l'unanimité, Mme Noémie Villois est élue membre de la Commission du plan de zones.

- La présidente la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

23. Divers et propositions individuelles

- M. Evan Lock : déclare que, s'agissant du Conseil intercommunal de la Région de Nyon, une Commission DISREN a été constituée pour étudier un règlement DISREN et un nouveau statut. Adrian Hochreutener et lui-même font partie de dite Commission.

Lors de la dernière séance du Conseil communal du 21 mars 2019 qui s'est tenue à Lausanne, dans le point « Divers », il avait posé la question de savoir où en était l'éclairage du centre sportif « En Bord ». Bonne nouvelle : il y a un éclairage depuis un mois et demi.

Il a en outre une proposition à faire : comme M. le Syndic Gérald Cretegnny avait proposé au 1^{er} vice-président d'être porte-drapeau lors de la fête du 1^{er} Août, il s'est dit que ce serait bien d'instaurer que le président fasse le discours et que le 1^{er} vice-président tienne le drapeau lors de cette manifestation, et de faire un tournus chaque année.

- M. Victor Braune : s'est dit qu'il était plus simple d'intervenir dans la rubrique des « Divers » plutôt que de déposer un texte. S'agissant de l'envoi des postulats, interpellations et autres, ces documents doivent être remis au Bureau au plus tard 24 heures avant la séance du Conseil communal. Dans la mesure du possible, tant sur le plan technique qu'humain, serait-il envisageable d'envoyer ces documents par mail aux Conseiller(ère)s. Cela éviterait des situations où il y a une longue lecture d'un texte. Ces documents pourraient bien sûr être affichés, mais il serait assez pratique pour tout le monde d'avoir ces documents par mail.

En outre, s'agissant de l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, relatif à l'élection du président et des vice-présidents, est-ce que le Bureau voudrait bien étudier la possibilité que cet article soit modifié en ce sens qu'il y ait la possibilité d'un vote par bulletin secret, mais que cela ne soit pas fait d'office ? Cela ferait gagner du temps.

- M. Nicolas Aeschmann : en tant que porte-parole, tenait à remercier Mme Véronique Villaine pour cette présidence, qu'elle a menée avec diligence – comme le veut la formule consacrée – mais aussi surtout avec compétence et humour. Il se réjouit qu'elle rejoigne les rangs du Conseil l'année prochaine. Au plaisir d'avoir une nouvelle femme à la présidence.
- Mme Véronique Villaine : arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« Pour conclure cette année par quelques mots brefs :

Quand le groupe m'a proposé de prendre la présidence du groupe il y a déjà 3 ans, ils ont dû me convaincre. Devoir appliquer et faire appliquer le Règlement et respecter les procédures représentait un sacré challenge.

J'arrive cependant au bout de cette année de présidence avec une certaine fierté de l'avoir menée à bien.

Je n'avais pas imaginé le nombre de documents qu'il faut signer ! Les séances café/signature du vendredi après-midi avec Karine vont me manquer.

Je remercie mon Bureau pour leur présence fidèle, motivée et motivante tout au long de l'année et lors des séances du dimanche matin de votation. Merci également à Evan qui nous a accompagnés tout au long de l'année. Les fous-rires du dimanche matin me manqueront, le réveil à 07h00 beaucoup moins.

Merci à vous tous d'avoir pardonné mes quelques erreurs, d'avoir accepté de vous déplacer jusqu'à Lausanne pour cet exceptionnel Conseil dans la salle du Gand Conseil.

Et enfin un immense merci à Karine, sans elle cette année aurait été certainement beaucoup plus difficile.

Je passe le flambeau avec plaisir à Maurizio en lui souhaitant beaucoup de succès et de plaisir pour cette deuxième année de présidence et je me réjouis d'être de nouveau active dans les rangs du Conseil et de pouvoir à nouveau exprimer mon opinion.

Je vous remercie tous et vous souhaite un très bel été. ».

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 29 août 2019 à 19h30, souhaite à toutes et tous une belle pause estivale et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

La secrétaire :

Véronique Villaine

Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Postulat de Mme Léonie Wahlen intitulé « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive »
2. Postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « Etat des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland »

Postulat « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cela fait maintenant quelques temps que les termes « travail à distance » (ou télé-travail), « diversité », « inclusion », ou encore « stress », « bouchons » et « absentéisme » se retrouvent aux premières pages de nos différents journaux ou sont des sujets de conversation privilégiés. Le travail à distance a également fait l'objet de différents postulats au niveau de la Confédération ou du Canton et ceci depuis quelques années. Certains départements cantonaux ont d'ailleurs mis en place récemment des moyens de gestion plus dynamique des places de travail. Alors qu'en est-il d'une application potentielle au niveau de notre commune ?

A l'aune des dernières tendances démographiques et d'un environnement professionnel en pleine mutation, il semble essentiel que notre administration communale puisse également se donner les moyens de répondre à ces nouveaux défis. De plus, si notre administration souhaite maintenir une certaine attractivité par rapport à un marché du travail toujours plus concurrentiel, il est primordial que la collectivité en tant qu'employeur puisse offrir des conditions de travail modernes.

Il est probable que toutes les fonctions ou responsabilités du personnel communal ne pourront pas bénéficier du travail à distance mais une réflexion globale sur ce sujet doit pouvoir déboucher sur des solutions dont pourraient bénéficier une majorité des employés communaux.

Certaines des pistes à explorer pourraient être les suivantes :

- Flexibilité des heures de travail
 - Fin des horaires de présence obligatoire
- Facilitation du travail depuis la maison
 - Mise à disposition des outils informatiques nécessaires
- Poste/espace de travail partagé
 - Avec une telle organisation, 1 employé n'est pas égal à 1 bureau ; nous pensons ici principalement aux personnes travaillant à temps partiels

Les avantages de cette nouvelle façon de travailler sont notamment les suivants :

- **Mobilité et environnement**
 - En diminuant le nombre de trajets maison-bureau ou en décalant ces trajets en dehors des heures de pointes, ce qui rend ces trajets plus efficaces
- **Qualité de vie**
 - Il est prouvé que les personnes pouvant bénéficier de ce type d'aménagement améliorent leur qualité de vie et diminuent leur stress lié aux déplacements.
- **Vie sociale**
 - Améliore l'équilibre important entre vie privée et vie professionnelle
- **Economique**
 - En améliorant l'efficacité des employés, gain de productivité ainsi que potentiellement diminution des espaces de travail nécessaires.

En conclusion, il semble efficace de profiter de la mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion pour proposer de rendre la fonction d'employé de notre commune attrayante et en lien avec ce qui se fait dans d'autres administrations publiques et dans le privé. De plus, certaines des initiatives pourront avoir un bénéfice économique direct en réduisant l'espace nécessaire aux bureaux sans réduire le nombre d'employés. Les améliorations sociales apportées par ces méthodes de travail bénéficieront directement aux employés et réduiront l'impact environnemental de leurs déplacements. De plus, cette initiative s'intègre totalement avec l'environnement actuel, de plus en plus d'entreprise et d'administration passant progressivement à cette nouvelle « norme ». Par la présente, nous invitons le Conseil à renvoyer le postulat à la Municipalité afin qu'elle étudie la faisabilité de telles pratiques au sein de notre administration communale.

Gland, le 12 juin 2019, pour le PLR Gland
Léonie Wahlen

POSTULAT

Etat des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland

La commune a, ces dernières années, informé à plusieurs reprises le conseil communal de l'évolution de la caisse de pension de ses employés.

Cette information s'inscrit parmi les nombreuses discussions et évolutions de la prévoyance au niveau suisse. La plupart des caisses de pension publiques du pays sont d'ailleurs passées d'une primauté des prestations à une primauté des cotisations. Quelques rares cas restent encore en primauté des prestations, notamment la Caisse intercommunale de pensions (CIP) à laquelle est affiliée la ville de Gland, comme indiqué par notre syndic. Si une caisse privée supporte les risques d'une sous-couverture de sa caisse de pension, une caisse publique est garantie par le contribuable. Pour cette dernière, en cas de sous-capitalisation, la caisse doit être recapitalisée à un minimum de 80% d'ici à 2052.

Au niveau fédéral et cantonal, de nombreux exemples de recapitalisation ou tentatives peuvent être cités, dont :

- Les CFF en 2011 avec un refinancement de leur caisse à hauteur CHF 1.15 milliard (après CHF 12.6 milliards en 1999)
- La caisse de pension de l'Etat de Genève où le canton devra injecter CHF 4.6 milliards tout en restant en primauté des prestations
- La caisse de pension de l'Etat de Vaud, qui a vu une injection de CHF 1.44 milliards en 2013, somme qui 4 ans plus tard ne s'avérait toujours pas suffisante, conservant elle aussi la primauté des prestations

Ces exemples montrent bien que les systèmes basés sur des modèles dépassés ne sont plus viables, car il y a de moins en moins d'actifs et de plus en plus de retraités.

A Gland, les dépenses annuelles pour la caisse de pension et la prévoyance se montent à environ CHF 1.5 million, soit une hausse de 123% depuis 2010 pour un coût du personnel d'environ CHF 9.8 millions, en hausse de 60% sur la même période (budget 2019).

La CIP, à fin 2018, avait un degré de couverture de 68.3%, 304 employeurs affiliés, CHF 3.24 milliards de fortune totale au bilan (www.cipvd.ch).

Ce postulat a pour but d'obtenir une étude précise et actualisée de la situation de la caisse de pension de notre commune et demande notamment de développer les éléments suivants :

- Historique de la caisse de pension à Gland
- Résumé des modifications apportées au règlement depuis son affiliation
- Coûts actuels et futurs générés par la CIP avec indication des montants concernant l'assainissement en cours de même que les scénarii si les objectifs sont atteints avant 2052 ou s'ils ne le sont pas à cette date
- Possibilités de modifications du règlement de la caisse de pension des employés de la ville de Gland
- Possibilités de sorties de la caisse de pension et conséquences pour la commune et les employés
- Mise en place de possibilités transitoires comme une affiliation à une caisse de pension basée sur la primauté des cotisations pour tout nouvel employé

En outre, à titre de comparatif, il serait utile d'avoir un résumé des statistiques des caisses de pensions avec primauté des prestations vs primauté des cotisations au niveau fédéral (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/institutions-assures-actifs.html>), idem pour les caisses communales des villes vaudoises.

En sus des éléments énumérés ci-dessus, deux questions complémentaires sont posées à la municipalité :

- La municipalité partage-t-elle l'analyse selon laquelle la CIP fait peser un poids financier croissant sur la commune et les contribuables?
- La municipalité estime-t-elle que le système de primauté des prestations est justifié à l'heure actuelle?

Les engagements pris par la commune au niveau de la caisse de pension sont trop importants pour être négligés. Il convient d'avoir aujourd'hui des renseignements clairs pour établir une stratégie qui permettra à sa caisse de pension d'atteindre une stabilité le plus tôt possible en minimisant les risques pour ses affiliés et leurs impacts sur les contribuables.

Gland, le 25 juin 2019

Guillaume Labouchere, PLR Michel Girardet, PLR Vincent Simon, PLR Laurent Dorand, GDG